

Les élus votent contre le transfert de l'urbanisme à l'intercommunalité

Les communes veulent conserver cette compétence que la loi Alur octroie au Sisteronais-Buëch

On s'en doutait en lisant l'ordre du jour, la première délibération relative à l'exercice de la compétence Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) allait sûrement animer les débats. Et ça n'a pas manqué. En absorbant l'ancienne Motte-du-Caire-Turriers, seule intercommunalité à se doter d'un PLUi, la nouvelle communauté de communes du Sisteronais-Buëch est automatiquement devenue compétente en matière de PLUi depuis le premier janvier 2017. Ce qui lui confère aussi les prérogatives en matière de carte communale, droit de préemption urbain et taxe d'aménagement.



"Chacun a peur que le voisin intervienne sur son territoire".

LE MAIRE DE VAL-BUËCH MÉOUGE

En résumé à compter de cette date, les communes membres de la CCSB ne peuvent plus prendre d'actes en rapport avec les procédures de planification et droit de préemption - la compétence urbanisme est transférée au Sisteronais-Buëch. Une volonté de la loi ALUR qui prévoit une validation au 27 mars 2017 et cela passe mal auprès des élus. Les options? Soit ap-

prouver l'exercice de cette compétence à la CCSB, soit se prononcer en faveur d'un retour de cette compétence aux communes.

Dans ce second cas, ces dernières devront délibérer sur cette question au sein de leur conseil municipal avant le 27 mars. Et ensuite? "On a cinq ans pour la reprendre, expliquait le président du Sistero-

nais-Buëch Daniel Spagnou qui ne cachait pas la volonté de l'État que cette compétence revienne au bout du compte à l'intercommunalité. L' élu ajoutait que désapprouver cette compétence à l'intercommunalité mettrait en difficulté les quatorze communes de l'ancienne Motte-du-Caire-Turriers qui s'est mise en PLUi. "Elles se retrouveront dans le droit com-

mun et plusieurs dépendront du préfet jusqu'en 2022." Les interventions se sont succédé jusqu'au vote (voir réactions) qui a confirmé les impressions. 57 délégués se sont prononcés pour le retour de la compétence urbanisme aux communes, 37 pour l'exercice de cette compétence par l'intercommunalité. Un peu de répit avant l'inéluctable?

Maxime LANCESTRE

RÉACTIONS

La sénatrice Patricia Morhet-Richaud. "Il est essentiel que ce soit les communes qui se prononcent sur cette compétence."

Jean-Jacques Lachamps, ancien président de la Motte-du-Caire-Turriers "Il s'agit d'une compétence obligatoire, plus rien ne peut avancer si on se bloque tous. Moi, je ne me vois pas mettre un PLU contraire à celui d'une autre commune."

Frédéric Robert, maire de Monétier-Allemont "Les conseillers municipaux ont été élus pour représenter les habitants, les communes ont le droit de déterminer ce qui est à urbaniser ou pas. Après ce sera quoi? L'eau, l'assainissement?"

Gérard Nicolas, maire de Val-Buëch Méouge "Chacun a peur que le voisin intervienne sur son territoire, forcément nous n'avons pas appris à œuvrer ensemble. Cette nouvelle intercommunalité ne s'est pas élaborée autour d'un projet commun. Là, nous avons peut-être un fil pour travailler tous ensemble."